DUNTON RAINVILLE
AVOCATS et NOTAIRES
LAWYERS and NOTARIES

MONTRÉAL
Place Victoria, 43e étage
800, Square Victoria, C.P. 303
Montréal H4Z 1H1
Téléphone 514 866-6743
Télécopieur 514 866-8854

JOLIETTE
1075, boul. Firestone
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6
Ligne Mtl 514 990-4485
Téléphone 450 759-8800
Télécopieur 450 759-8878

LAVAL
3055, boul. Saint-Martin Ouest
Bureau 610, Laval H7T 0J3
Ligne Mtl 514 990-8884
Téléphone 450 686-8683
Télécopieur 450 686-8693

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL
2035, avenue Victoria, bureau 305
Saint-Lambert J4S 1H1
Téléphone 450 672-4681
Télécopieur 450 465-3700

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
202, rue Richelieu, bureau 205
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8
Téléphone 450 358-5737
Télécopieur 450 358-5748

SAINT-JÉRÔME
995, rue Maher, bureau 201
Saint-Jérôme J5L 0A8
Téléphone 450 431-0705
Télécopieur 450 431-1247

SHERBROOKE
1802, rue King Ouest, bureau 240
Sherbrooke J1J 0A2
Téléphone 819 481-0324
Télécopieur 819 481-0337

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Membre de
SCGLEGAL
Un réseau mondial
de cabinets d'avocats
de premier plan

duntonrainville.com

Laval, le 19 novembre 2026

PAR COURRIEL ET PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Me Johanne Skelling, secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100, C.P. 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet: R-4354-2026 : Demande portant sur la segmentation de la clientèle et structure tarifaire basées sur les coûts dans le contexte de la refonte de la structure tarifaire du service de distribution – phase 1
Séance de travail
N.D. : 133 118

Chère consoeur,

Dans sa demande d'intervention (C-CIFQ-0002), le CIFQ recommandait à la Régie de fixer une séance de travail avec Énergir, la Régie et les participants lors de laquelle Énergir viendra exposer sa méthodologie et répondre aux questions à cet égard, considérant le caractère technique de la demande.

Le CIFQ observe que cette recommandation a eu l'appui d'Énergir, puisque dans sa lettre du 30 octobre 2026, celle-ci *« estime que la tenue de séances de travail serait bénéfique dans le contexte du présent dossier. De telles séances permettraient au personnel technique de la Régie et aux intervenants qui seront reconnus de poser des questions sur la preuve d'Énergir afin de mieux la comprendre, favorisant l'efficience du processus réglementaire qui s'en suivra ».*

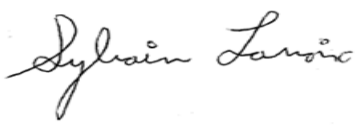
Ainsi, Énergir suggérait la tenue de deux (2) séances de travail d'une demi-journée, à être fixées avant la date qui sera prévue pour le dépôt des demandes de renseignements. (B-0008, p. 2). Dans sa correspondance du 6 novembre relative à des séances de travail, (Pièce B-0009), Énergir indique favoriser la tenue d'une seule séance de travail d'une durée d'une journée, en présentiel, soit dans la semaine du 23 au 27 novembre ou dans celle du 30 novembre au 3 décembre.

Lors de la séance de travail, Énergir prévoyait aborder les sujets suivants:

• L'exercice d'allocation des coûts client par client et les principaux constats découlant de l'analyse de la structure des coûts (section 3);
• La segmentation tarifaire de la clientèle fondée sur les coûts, incluant la méthodologie retenue et les critères utilisés pour établir les segments proposés (section 4);
• La structure tarifaire théorique basée sur les coûts et les composantes tarifaires proposées (section 5).

Constatant que la question de la tenue d'une séance de travail n'est pas abordée dans la décision D-2026-126, le CIFQ demande à la Régie de préciser ses instructions sur la séance de travail proposée par Énergir dont le caractère utile et bénéfique fait consensus.

Veuillez agréer, chère consoeur, nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix
✉ Slanoix@duntonrainville.com

c.c. Cyril Michaud, CIFQ
Paul Paquin, analyste